

Dossier d'information à l'attention des candidats concernés par une VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS en vue de l'accès à la formation préparatoire au titre RNCP niveau 7 EXPERT CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

La validation des acquis professionnels et personnels permet à une personne n'ayant pas les titres ou diplômes requis d'accéder à une formation en validant son expérience professionnelle, les formations suivies et ses acquis personnels.

ATTENTION : Le dossier de « Demande de validation des acquis professionnels et personnels » doit être constitué en plus du « Dossier d'inscription » à la formation CGPC ; et seulement si vous n'avez pas le niveau requis pour accéder à ce niveau de formation.

Votre inscription définitive ne pourra néanmoins se faire que lorsque votre Dossier aura reçu un avis favorable du comité d'admission de CGPC.

Conditions à remplir :

- Être âgé de 20 ans au moins à la date prévue pour la reprise d'études (à l'exception des sportifs de haut niveau),
- Pour les personnes non titulaires du baccalauréat, avoir interrompu sa formation initiale depuis au moins 2 ans (à l'exception des sportifs de haut niveau)
- Justifier des acquis professionnels et personnels nécessaires pour suivre la formation CGPC/CFP®.

Peuvent donner lieu à validation :

- Toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction ;
- L'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage ;
- Les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation

Le comité d'admission CGPC, chargé de l'étude de votre dossier, va globalement apprécier vos connaissances, méthodes et savoir-faire en lien avec le référentiel du titre : CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE.

Documents et justificatifs à joindre obligatoirement :

- Une attestation sur l'honneur
- Photocopies des titres et diplômes obtenus Copie des attestations de formation professionnelle avec les programmes d'études détaillés
- Attestations d'emploi ou d'activité
- Les photocopies de documents témoignant d'activités vous ayant permis de construire un parcours personnel favorable à l'acquisition des compétences requises pour suivre la formation CGPC/CFP®.